

Comprendre et mettre en œuvre un circuit du médicament efficient

Objectifs :

- Comprendre les différentes étapes du circuit du médicament.
- Identifier les responsabilités des différents acteurs.
- Appliquer les bonnes pratiques de sécurité médicamenteuse.
- Connaître les risques d'erreurs et les moyens de les prévenir.

Programme

Introduction générale

- Définitions clés : médicament, circuit du médicament, iatrogénie médicamenteuse.
- Cadre réglementaire (code de la santé publique, bonnes pratiques).

Les étapes du circuit du médicament

Étape 1 : Prescription médicale

- Rôle du médecin.
- Contenu d'une prescription conforme.

Étape 2 : Validation pharmaceutique

- Rôle du pharmacien.
- Analyse pharmaceutique : interactions, posologie, contre-indications.
- Traçabilité des interventions pharmaceutiques.

Étape 3 : Délivrance

- Dispensation nominative ou globale.
- Préparation des doses à administrer (PDA).
- Bonnes pratiques de délivrance.

Étape 4 : Administration

- Rôle des infirmiers et aides-soignants.
- La règle des "5 B" (bon patient, bon médicament, bonne dose, bonne voie, bon moment).
- Surveillance et effets indésirables.
-

Étape 5 : Suivi et retour d'information

- Traçabilité de l'administration.
- Pharmacovigilance.
- Gestion des erreurs médicamenteuses.

Sécurité du circuit du médicament

- Analyse des risques a priori (AMDEC).
- Gestion des événements indésirables (REX, CREX).
- Barrières de sécurité : double vérification, outils numériques.
- Culture de sécurité et signalement.

Mise en place d'un plan d'application des acquis de la formation

Bilan, évaluation des acquis de la formation et de la satisfaction des participants

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques
- Co-construction des savoirs avec les participants afin d'ancrer plus durablement les acquis
- Regards croisés, analyse de situations vécues par les participants et de cas pratiques généralisés et anonymisés, issus du fonctionnement d'établissements médico-sociaux
- Réflexions individuelles et collectives
- Mutualisation de bonnes pratiques
- Mise en place d'un plan d'application individuel des acquis de la formation

Modalités d'évaluation

- Test de positionnement
- Suivi de la progression individuelle et collective tout au long de la formation
- Evaluation des acquis (tests, exercices, études de cas, mises en situation) avec remise d'une attestation des compétences acquises accompagnant le certificat de réalisation de la formation
- Evaluation de l'intégration des notions clés dans le cadre de l'écriture du plan d'application individuel des acquis de la formation

Profil du formateur : Formateur psychologue

Durée : 1 jours (7 heures)

Public : Tout professionnel d'un établissement

Prérequis : aucun

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Au-delà des lieux de formation inter qui sont accessibles aux personnes à mobilité réduite, nous nous engageons à rendre nos **formations accessibles à tous**, et à trouver la meilleure solution afin que chacun puisse en bénéficier.

Si vous êtes en situation de handicap, nous vous remercions de prendre contact avec **Julien COOLEN, Directeur et Référent Handicap** à l'adresse julien.coolen@coimparo.fr

Nous ferons le point sur votre situation et sur les ajustements nécessaires pour suivre la formation dans les meilleures conditions.

Vous serez également accompagné/e tout au long de votre parcours de formation pour s'assurer que les ajustements et compensations mis en œuvre répondent bien à vos besoins.

Pour toute demande de mise en place de formation au sein de votre établissement, contacter notre équipe au 06 66 86 46 35 ou par mail à l'adresse contact@coimparo.fr

Co'Imparo s'engage à apporter une réponse personnalisée à vos demandes de devis et vos inscriptions dans un délai de 7 jours ouvrés maximum.

Délai moyen de mise en place de la formation suite à une demande : 1 mois (hors demande urgente).